

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

ARTICLE 1 : LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF) lance le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour identifier et cartographier des entreprises en vue de recueillir des informations sur les capacités existantes, les capacités techniques, les certifications, les normes de production, les délais d'exécution et le potentiel pour des offres durables, à une grande échelle en Afrique de l'Ouest et du Centre, pour la fourniture de biens et services nécessaires à la mise en œuvre de ses Programmes dans la sous-région.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La présente consultation est ouverte à toutes les entités justifiant des capacités juridiques techniques et financières, et apte à réaliser dans les conditions requises, les services, objet du présent Avis à Manifestation d'intérêt, pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire et disposant d'une expérience avérée dans la fourniture des biens et services similaires.

ARTICLE 3 : DOSSIER D'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

L'Avis à Manifestation d'Intérêt est disponible et peut être consulté, sans frais, à partir du **mardi 27 janvier 2026** sur les sites ci-dessous. Ces liens précisent la liste des documents requis pour participer.

Site UNICEF Côte d'Ivoire :

- <https://www.unicef.org/cotedivoire/travailler-%C3%A0-lunicef>

Site UNGM :

- Kits WASH et dignité dans les urgences
<https://www.ungm.org/Public/Notice/287633>
- Kit Education <https://www.ungm.org/Public/Notice/287661>
- Appareils de communication et d'impression
<https://www.ungm.org/Public/Notice/287639>
- Produits de traitement de l'eau
<https://www.ungm.org/Public/Notice/287636>

ARTICLE 4 : TRANSMISSION DES EXPRESSIONS D'INTERET

Les différents liens ci-dessus détaillent clairement le processus de transmission des expressions d'intérêt.

La date limite de soumission des expressions d'intérêt est fixée au **06 février 2026 à 23h59 GMT**.